



## **Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la Commune de Betzdorf a introduit pour son propre compte, la 3<sup>e</sup> modification du plan d'aménagement particulier «nouveau quartier» sis dans la commune de Betzdorf, section A de Berg, au lieu-dit « Laangfelder, Hogewee ».

Le dossier y relatif est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux à L-6922 BERG, 11, rue du Château, tel: 281373-221/228.

Le projet est également disponible sur le site internet [www.betzdorf.lu](http://www.betzdorf.lu).

Les observations et objections contre le projet cité ci-dessus doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours à compter à partir de la date de la présente publication, sous peine de forclusion.

Berg, le 5 décembre 2023.  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,

Le secrétaire,